REPUBLIQUE FRANÇAISE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Nombre de membres			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération	
29	29	23	

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents: SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

<u>Conseillers municipaux ayant donné pouvoir</u>: BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/52-

OBJET: APPROBATION DU BUDGET 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC)

Rapporteur: Mme Marie-Line MICHELOTTI

Monsieur SERRUS (pouvoir de M. SBLANDANO), Monsieur JEAN sortent de la salle.

Rappelle à l'assemblée que le budget primitif de l'Office Municipal de Tourisme (EPIC), délibéré par le Comité Directeur du 13 Mars 2024 doit être soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu l'article L 133-8 du Code du Tourisme,

Vu la délibération n°119/23 du Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme votant son budget 2024 en date du 13 Mars 2024,

Vu la maquette budgétaire 2024 jointe en annexe,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix pour (23), Monsieur SERRUS, Monsieur SBLANDANO et Monsieur JEAN ne prenant pas part au vote,

APPROUVE le budget de l'Office Municipal de Tourisme 2024 (EPIC) comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	287 985,98 €	287 985,98 €
Investissement	11 316,06 €	11 316,06 €
TOTAL	299 302,04 €	299 302,04 €

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits. Pour copie conforme.

Le Maire:

Jean-Pierre SERRUS

la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture te 09/64/24 et de la publication ou notification le